



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 450-00-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-00-2022 ET ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLU.E.S MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026, le projet de règlement numéro 450-00-2026 abrogeant le règlement numéro 427-00-2022 et édictant un Code d'éthique et de déontologie pour les élu.e.s municipaux.
2. Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, [le projet de règlement numéro 450-00-2026](#) prévoit notamment :
 - Les principales valeurs édictées par ce projet en matière d'éthique sont :
 - L'intégrité des membres du conseil municipal;
 - L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal;
 - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - Le respect et civilité envers les autres membres du conseil municipal de la Ville, les employés de celle-ci et les citoyens;
 - La loyauté envers la Ville et;
 - La recherche de l'équité.
 - Les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la ville ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la ville, d'un autre organisme. Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :
 - Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil municipal peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
 - Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;
 - Toute inconduite portant atteinte à l'honneur et la dignité de la fonction d' élu municipal.
 - Des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;
3. Ce projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi 2 février 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au Centre Communautaire Intégré de McMasterville (CCIM), sis au 255, boul. Constable, à McMasterville.
4. Le projet de règlement numéro 450-00-2026 peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 255, boul. Constable, à McMasterville, pendant les heures normales d'ouverture. Il est également possible de le consulter sur notre site Internet (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publics ».

Donné à McMasterville, ce 22^e jour du mois de janvier 2026.

La directrice des Services juridiques et
greffière,

Me Marie-Josée Bédard